Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM2026673-DE

2026/6/73

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 7 mai 2026

Présents (24) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen

Mme	TALBOT	Céline
M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
M.	PASQUET	Martin
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Madame Valérie GEORGEAULT.
Madame MACÉ Marine a donné pouvoir à Madame Lelu KAZUMBA.

Absent (1) : Madame DELAGE Camille.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu CHAPELLE.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM2026673-DE

6– SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Madame Valérie Georgeault, maire déléguée de Saint-Georges-de-Chesné et adjointe référente à la vie associative, informe des résultats de l'examen des demandes de subventions réalisé lors de la commission du 11 mai 2026.

Elle fait part des propositions pour 2026 et Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations communales	Subventions 2025	Propositions 2026
à vocation culturelle et sociale		
Histoire et patrimoine	150 €	150 €
Saint-Martin	150 €	150 €
UNC Saint-Georges	380 €	380 €
ACPG CATIM Saint-Jean	350 €	350 €
ACPG CATIM Saint-Marc	350 €	350 €
UNC Vendel	320 €	320 €
à vocation de loisirs		
ACCA Saint-Georges	390 €	390 €
ACCA Saint-Jean	560 €	560 €
ACCA Saint-Marc	400 €	400 €
ACCA Vendel	260 €	260 €
Comité des fêtes de Saint-Marc	250 €	250 €
Comité des fêtes de Saint-Jean	250 €	250 €
Comité des fêtes de Saint-Georges	250 €	250 €
Club de l'amitié Saint-Georges	430 €	430 €
Club de l'amitié Saint-Marc	300 €	300 €
Club 2ème jeunesse Saint-Jean	400 €	400 €
Club des ainés Vendel	400 €	400 €
à vocation sportive		
Rives sportives du Couesnon	4000 €	4000 €
association extérieure		
Téléthon	300 €	300 €

Les élus membres d'associations concernées ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les subventions 2026 aux associations telles que présentées.

CHARGE le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE RIVES-DU-COUESNON Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Mathieu CHAPELLE